




AUDIT DE VOS TAXES D'AMENAGEMENTS

Vous avez obtenu un Permis de
Construire en 2019-2020-2021-
2022



ALPEX GESTION PRIVEE VOUS ACCOMPAGNE
DANS L'AUDIT DE VOS TAXES D'AMENAGEMENTS



06.17.53.73.80

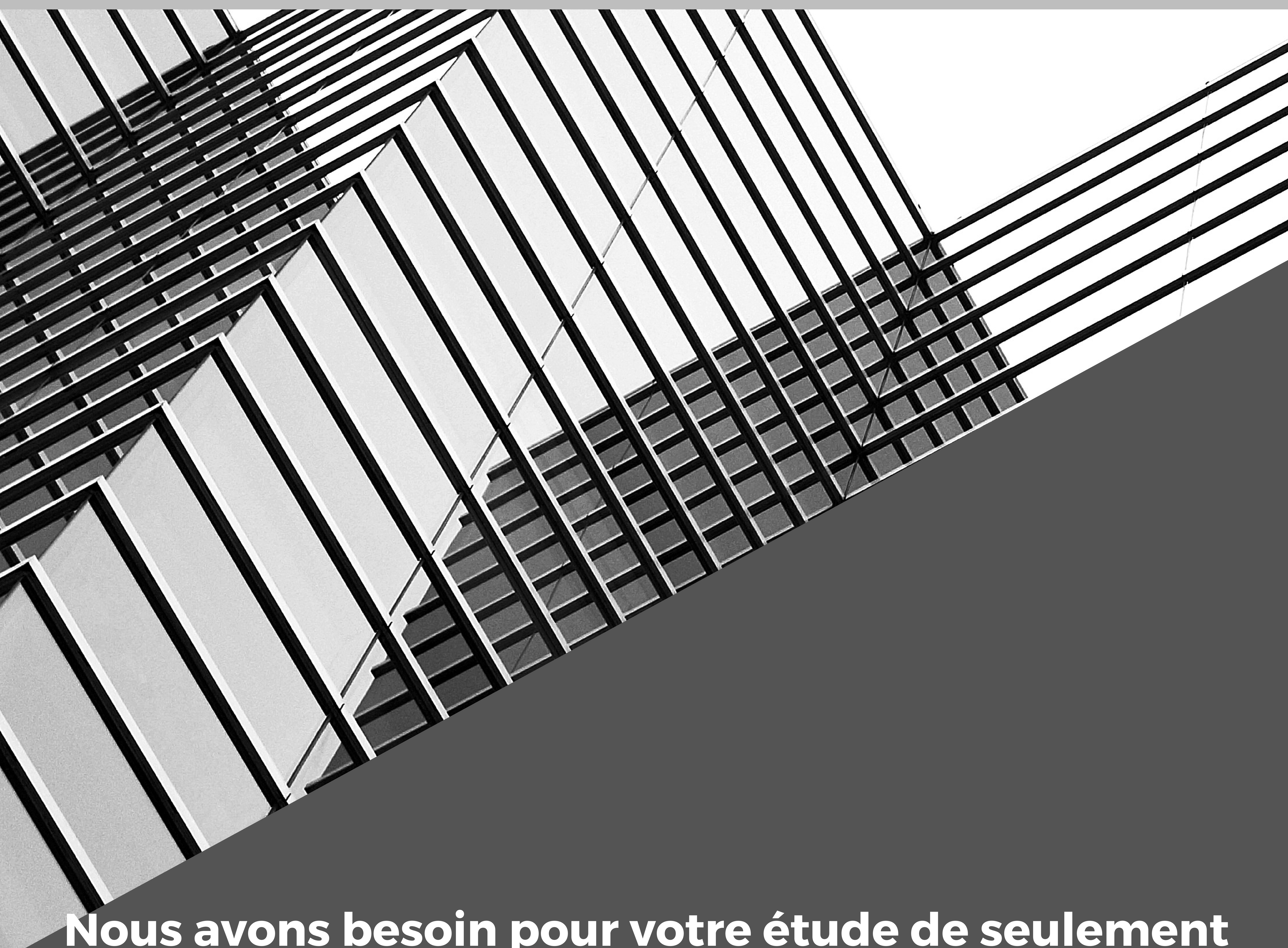
AUDIT DE VOS TAXES D'AMENAGEMENTS

Un calcul en apparence simple :

Surface taxable x Valeur forfaitaire x Taux de la commune

En pratique des erreurs commises fréquentes :

- Les erreurs déclaratives dans un cadre légal peu clair,
- Une non prise en compte des délibérations par l'Administration,
- Une non prise en compte des exonérations et abattements admis par la jurisprudence.



Nous avons besoin pour votre étude de seulement deux documents :

- **Une copie des titres de perception de la taxe d'aménagement,**
- **Une copie de l'arrêté de permis de construire.**



Axel Peiny - Fiscaliste
axel@alpexgp.com

